

je n'ai aucun renseignement à fournir à l'honorable député à cet égard.

M. CLANCY : Le ministre ne se trompe guère quand il dit que ceci se passait il y a deux ans, car le premier ministre d'Ontario se préparait alors aux élections et d'éclairait aux cultivateurs qu'ils auraient des entrepôts froids à leurs portes.

Quelle sera la durée de l'arrangement relatif au système de transport en chambres froides ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Deux ans, je crois ; il y aura deux versements.

M. CLANCY : Que payait l'Etat pour ces chambres froides comparativement à ce qu'on payait pour les entrepôts frigorifiques ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous payons la moitié du coût de l'outillage jusqu'à concurrence de \$7,000 par vaisseau ; ce paiement est réparti sur un trimestre d'une année et un trimestre de l'année suivante.

M. CLANCY : Que payait l'Etat pour les compartiments frigorifiques ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : La moitié du coût jusqu'à concurrence de \$12,000 par vaisseau, et parfois plus, en égard à la dimension des compartiments et à la résistance des machines.

M. CLANCY : Deux ans me semble une bien courte durée, vu que le ministre paie la moitié du coût de l'outillage qui, au bout des deux années, appartiendra à la compagnie de steamers. Il me semble que nous n'obtenons pas suffisamment en retour d'une aussi forte dépense, attendu surtout que l'exportateur doit payer aussi cher que lorsqu'il se servait des compartiments froids. Le ministre n'a-t-il pas pu conclure un arrangement d'une plus longue durée, ou bien avait-il quelque motif de limiter ainsi la durée de la convention ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je n'ai pas pu obtenir que les compagnies s'engageassent pour plus longtemps. L'expérience prouve que lorsqu'un système est utile, le commerce exige qu'il soit continué. C'est ce que nous avons constaté relativement aux compartiments frigorifiques et je suis convaincu qu'il en sera ainsi des chambres froides.

M. CLANCY : Je suppose qu'on a conclu ces arrangements avec les compagnies de steamers avec lesquelles des arrangements avaient été conclus concernant les compartiments frigorifiques ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Les arrangements relatifs au transport en compartiments frigorifiques avaient été conclus avec presque toutes les compagnies dont les vaisseaux se rendaient au Canada et les nouvelles conventions sont intervenues

entre les mêmes compagnies et l'Etat. Il n'y en avait pas d'autres.

M. CLANCY : Si l'avenir est aussi brillant que le ministre semble le croire, n'a-t-on pas raison de dire que nous n'en sommes plus à la période d'essai. Si le système des compartiments frigorifiques a produit d'assez heureux résultats pour engager les compagnies à installer elles-mêmes ces compartiments ou à profiter de l'aide du gouvernement dans le passé, nous n'en sommes plus à la période d'essai. Et si les compagnies de navigation ne consentent pas à faire cette dépense pour retirer la jolie somme de dix chelins par tonne, de plus, pour le transport des marchandises dans des compartiments frigorifiques, comment peut-on comprendre que le gouvernement du Canada contribue un seul dollar à cette fin ? Si les compartiments frigorifiques ont donné des résultats passables, même pour le transport de quelques articles seulement, il me semble que les compagnies ne devraient pas refuser d'installer au moins le système coûtant le meilleur marché pour lequel elles exigent des taux plus élevés qu'elles n'en exigeaient pour l'autre. Il semble que l'essai n'a pas suffisamment réussi pour les engager à construire ces compartiments à leurs propres frais et qu'elles espèrent recevoir de l'Etat plus qu'elles ne devraient.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous avons éprouvé une extrême difficulté à engager les compagnies de navigation à installer ces chambres, parce qu'elles ignoraient si l'essai serait couronné de succès. Nous avons d'abord fait aménager deux vaisseaux et les résultats ont été satisfaisants. Pourtant, même en présence de ce succès, il fut fort difficile d'obtenir le consentement des compagnies. Néanmoins, j'ai confiance que les résultats de l'essai fait par ces onze vaisseaux seront assez heureux pour engager d'autres compagnies à adopter ces installations, ou les mêmes compagnies à en munir d'autres vaisseaux. Mais tant que l'essai n'aura pas été tenté sur une assez grande échelle pour démontrer au commerce les avantages de cette entreprise, nous ne réussirons pas à engager les compagnies à s'en charger.

M. CLANCY : Dois-je comprendre que le ministre déclare que tous les steamers qui étaient pourvus de compartiments frigorifiques sont maintenant munis de chambres à ventilateurs ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Autant que je me rappelle, quarante vaisseaux étaient pourvus de compartiments frigorifiques ; mais nous n'avons réussi à faire construire des chambres à ventilateurs que sur onze steamers. J'ignore si tous ceux-ci étaient munis de compartiments frigorifiques ; la plupart l'étaient.

M. CLANCY : Les vaisseaux pourvus en premier lieu de compartiments frigorifiques, maintiennent-ils ceux-ci en bon état ?